

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°186
DU 16 JUIN 2026

Administrateurs présents :

BATOUX Marie – BOUSTILLA Ouahid – COUQUEBERG Olivier – FURACE Josette – GATIAN Audrey – GHALI Samia – HUE Nicolas – HUGUET Pierre – JABOULAY Clara – LACAUX Jean-Michel – LANGOMAZINO Lucas – MAINI Jean-Marc – MOLINO André – MONNIER Christophe – PELLICANI Christian – ROSSI Julien – SERRUS Jean-Pierre – SIMMARANO Romain – VIGOUROUX Frédéric.

Administrateurs absents et représentés :

CHARROUX Gaby représenté par MOLINO André – CHEVALIER Éric représenté par FURACE Josette – DROUOT Arnaud représenté par GATIAN Audrey – KESSACI Amine représenté par LANGOMAZINO Lucas.

Administrateurs absents :

GUARINO Valérie.

**Reprise et affectation définitive
des résultats de l'exercice budgétaire 2025
à la clôture de l'exercice**

Le compte financier de l'exercice 2025 dégage les résultats suivants :

Pour la Section de Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice :	+ 5.747.990,46 €
- Résultats antérieurs reportés :	<u>+ 0,00 €</u>
- Résultat de clôture à affecter :	+ 5.747.990,46 €

Pour la Section d'Investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement au 31/12/2025 : + 9.773.025,19 €
(à corriger du solde des restes à réaliser : - 1.916.440,18€)

L'excédent de financement après prise en compte des restes à réaliser d'investissement s'établit donc à **+ 7.856.585,01€**.

Affectation du Résultat

Les règles d'affectation des résultats d'exploitation des régies des SPIC sont prévues par les articles R2221-48 et R2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le résultat sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le résultat de clôture à affecter s'élève donc à + 5.747.990,46 €.

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide d'affecter la totalité du résultat soit 5.747.990,46 € en report de la section d'exploitation (R002).

Certifiée conforme

Fait à Marseille, le 16 juin 2026

La Présidente du Conseil d'Administration

Samia GHALI